



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>39459</b>	De <b>M. Bernard Brochand</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> >Contractuels hospitaliers - Revalorisation de salaires	<b>Analyse</b> > Contractuels hospitaliers - Revalorisation de salaires.
Question publiée au JO le : <b>08/06/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des contractuels des établissements hospitaliers. Ils sont de plus en plus nombreux à occuper des postes vacants tout en étant rémunérés sur des grilles indiciaires moins valorisées. Ces personnels ne sont pas reconnus, contrairement à leurs collègues des hôpitaux et des Ehpad. Même si le plan Ségur reste une avancée pour la communauté hospitalière, pour autant les contractuels ne sont pas concernés par les revalorisations de grilles indiciaires salariales. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend procéder à une revalorisation significative des salaires pour l'ensemble des contractuels hospitaliers qui sont les grands oubliés du Ségur de la santé.